

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

N° 2325SGIMO26

Pouvoir adjudicateur :

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

DE LA REUNION

5 B rue de Paris – CS 31023

97404 Saint-Denis Cédex

Tel : 0262 94 20 00

Objet de la consultation :

Travaux d'étanchéité de toiture et dalles du site de la MEFS

La procédure de consultation utilisée est la suivante :

La procédure de consultation utilisée : Procédure adaptée en application des articles R 2123-1 R2113-1 à 3 ; R2123-5 du décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique.

Date et heure limites de remise des offres :

Le 03/09/2025 – 12 Heure locale – Ile de la Réunion

SOMMAIRE

- 1. Objet de la consultation**
- 2. Conditions de la consultation**
- 3. Dispositions générales**
- 4. Présentation des propositions**
- 5. Conditions d'envoi des propositions**
- 6. Jugement des propositions**
- 7. Renseignements complémentaires**

1 - Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet les travaux d'étanchéité toiture et dalles des bâtiments du site MEFS, situé au 15 route de la Balance, Commune de Saint-Pierre, 97410.

2 – Conditions de la consultation

2-1 – Etendue de la consultation

La procédure de consultation utilisée : procédure adaptée en application des articles R2123-1 ; R2123-5 du décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique.

2-2 – Type de marché

Marché public de travaux

Classification CPV : 45261420-4

3– Dispositions générales du marché

3-1 : Décomposition du marché

3-1-1 Allotissement : Non – marché à lot unique

Variante : non

Option : non

3-1-2 – Durée du marché

Le délai global des travaux est fixé à 2 mois.

Ce marché prendra effet à sa date de notification et se terminera lorsque l'ensemble des travaux, objet du présent contrat, seront réalisés.

3-2 – Mode de règlement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement d'après le RIB fourni par le candidat.

3-3 - Forme juridique de l'attributaire

Les candidats peuvent se présenter seuls ou sous la forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint. Toutefois, chacun des opérateurs économiques, membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

3-4 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des propositions est de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3-5 – Contenu du dossier de la consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- Le Règlement de Consultation
- L'acte d'engagement,
- Le CCP + annexe technique
- Le CCT
- L'annexe marché de travaux étanchéité
- Annexe conflit intérêt

3-6 – Conditions d'obtention des documents

3-6-1 – Obtention des documents (DCE)

- Directement par téléchargement à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

4– Présentation des propositions

3.1 – Documents à produire

1. L'acte d'engagement dûment rempli et visé,
2. le CCP, cahier des charges, le(s) cadre(s) de prix dûment remplis et/ou visés,
3. le CCT paraphé toutes les pages
4. un planning des travaux (+ durée de réalisation)
5. un mémoire et références de chantiers similaires,
 - la qualification des intervenants,
 - les références de l'entreprise
 - les délais d'approvisionnement, de fabrication et d'intervention,
 - les fiches techniques du matériel envisagé
 - la méthodologie envisagée pour le chantier
6. fiche technique sur les matériaux,
7. fiches données de sécurité,
8. la fiche de visite dûment signée,

Le candidat devra en outre prendre en compte et fournir les éléments suivants à son offre

Autres pièces à fournir :

- Les attestations d'assurances,
- DC1,
- DC2
- ou DUME (facultatif)

- Le 3666-SD (attestation fiscale)
- URSSAF (attestation sociale)
- Attestation de non-conflit d'intérêt

Le candidat attributaire produira une attestation sur l'honneur concernant :

- l'interdiction du cumul d'emplois et travail dissimulé,
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Situation juridique :

La situation propre des opérateurs économiques :

- Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement.
- La lettre de candidature est signée par le représentant du candidat, et en cas de groupement, soit par chacun des membres du groupement, soit par le chacun des membres du groupement, soit par le seul mandataire du groupement si celui-ci produit les habilitations signées de chacun des autres cotraitants. Dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.
- Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles R2142-1 à 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et qu'il est en règle au regard des articles L1212-1 à L 1512-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- La remise d'un DC2 ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur
- Le candidat en redressement judiciaire devra produire copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- Les pièces définies ci-dessous permettant l'évaluation de leur expérience, capacités professionnelles, techniques et financières
- Les candidatures qui sont accompagnées des pièces mentionnées aux articles R2143-3 à 5 du décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique.

B. Capacités économique et financière – références requises :

Les capacités économiques et financières :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles.

Le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

C. Capacité technique – références requises

L'attestation de la compagnie d'assurance

Le justificatif de la situation au répertoire SIRENE (pour le numéro SIRET)

La preuve des capacités du candidat peut être apportée par tous moyens considérés comme appropriés par l'acheteur (exemple : attestations bancaires, certificats éventuels de qualification professionnelle, agrément etc.).

GROUPEMENT

En cas de groupement, l'intégralité des pièces ci-dessus doit être fournie par chacun des membres du groupement

SOUS-TRAITANCE

Les éventuels sous-traitants sont tenus d'effectuer les mêmes formalités (DC4 et Capacités économiques et financières ainsi que capacités techniques et professionnelles). Le candidat présente le DC4 dûment complété avec la candidature.

DUME (Document Unique Européen)

Lorsque le profil acheteur le propose, le candidat peut fusionner son DUME avec celui de l'acheteur.

Si le DUME n'est pas proposé par l'acheteur, le candidat a toujours la possibilité de transmettre son DUME, celui-ci est accepté.

4-2 Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française

4-3 Unité monétaire

Les candidats sont informés que le personnel public conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : EURO

5- Conditions de dépôt des offres

5-1 Dépôt des propositions

- Directement par téléchargement à l'adresse suivante :
<https://www.marchés-publics.gouv.fr>

6– Jugement des propositions

6 Sélection des candidatures

Critères de sélection :

Prix : 40 %

Délai : 20 %

VTO : 40 %

Les critères retenus pour la sélection des offres seront par ordre de priorité décroissante :

Prix (Np) : Note maximale 100 points (pondération 40 %)

L'offre la moins disante, sauf offre anormalement basse, se verra attribuer la note maximale de 100 sur le prix des prestations. Pour les autres offres, il sera appliqué la formule :

$$\frac{\text{Note maximale X prix offre moins disante}}{\text{Prix offre analysée}}$$

Délai (Nd) : note maximale 100 points (pondération de 20 %)

$$\frac{\text{Note maximale X délai (de réalisation ou livraison)}}{\text{Délai de l'offre analysée}}$$

VTO (Nv) : Note maximale 100 points (pondération de 40 %)

Indiquée comme ci-après

- ✓ Méthodologie envisagée pour le chantier (coactivité)
- ✓ Effectif prévu sur le chantier, importance du personnel d'encadrement, la qualification des intervenants et la possibilité de mener plusieurs chantiers en même temps.
- ✓ Les fiches techniques du matériel envisagé
- ✓ Les références de l'entreprise
- ✓ Les délais d'approvisionnement, de fabrication et d'intervention.

La note finale N de chaque offre

$$\mathbf{N=(Npx0,40) + (Ndx0,20) +(Nvx0,40\%)}$$

En cas de prix manquant sur les annexes financières, l'offre sera déclarée non conforme. L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée (par exemple : document manquant, prix unitaire manquant).

Déroulement de la procédure :

Les soumissionnaires sont informés des conditions de rejet des offres :

- les offres parvenues après la date et l'heure limite,
- les offres qui ne respectent pas les exigences formulées (offres irrégulières)
- les offres sans rapport avec le marché (offres inappropriées)
- les offres anormalement basses

Présentation de l'offre : ne seront pas admises les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles R2142-1) 27 ; R2152-1 et 2 ; L 2141-1 à 14 du décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique

Un classement sera établi dans les offres. En cas d'égalité des points entre deux candidats dans la notation finale, le candidat ayant l'offre la mieux disante en fonction des options proposées sera retenu. La CCI Réunion se réserve le choix final entre l'offre de base ainsi que les options.

Une phase de négociation pourra être ouverte ou pas avec les candidats classés parmi les trois premiers.

7 – Renseignements complémentaires

7-1 Questions : pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires les candidats devront faire parvenir **au plus tard 5 jours** avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

<https://www.marchespublics.gouv.fr>

-Tout candidat qui décide de présenter une offre devra effectuer une **visite obligatoire** du site avant de remettre son offre

-Pour la prise de rendez-vous, merci de contacter Mme Chantale PHILIPPE (chantale.philippe@reunion.cci.fr) ou par téléphone (0262 96 96 64 / GSM 0692 313686)

-Renseignements techniques : (cf. Article 1.4 du CCP)

-Renseignements administratifs : (cf. article 6 de l'AAPC)

7-2 Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal Administratif Secrétariat du Greffe

Adresse : 27 rue Félix Guyon – CS 61107

97404 Saint Denis Cédex

Téléphone : 0262 924360 Télécopieur : 0262 924362

7-3 Organe chargé des procédures de médiation

Comité consultatif interrégional de Paris

Règlement amiable des litiges

27 rue Miollis

75015 PARIS

Tel : 01 44 42 63 43 Fax : 01 44 42 63 37

7-4 Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Tribunal administratif – secrétariat du greffe

27 rue Félix Guyon – CS 61107

97404 Saint Denis cédex

Tel : 0262 92 43 60 Fax : 0262 92 43 62